



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 22 MARS 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-45

ASSAINISSEMENT

29 – Délégation de compétence relative à la passation de la convention de maîtrise d'ouvrage avec la CAPV pour la réalisation des travaux de réhabilitation des réseaux intercommunaux d'eaux usées et d'eaux pluviales avenue Jean Jaurès sur le territoire de la commune de DOMONT (Opération n° DOM468B)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 16 mars 2021, s'est réuni le lundi 22 mars 2021 à l'espace Marcel Pagnol de VILLIERS-LE-BEL, situé 2 Rue Gounod - 95400 VILLIERS-LE-BEL, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi vingt-deux mars à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 16 mars 2021

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Philippe SELOSSE, délégué de la commune d'ÉCOUEN

Nombre de présents : (44)

Dont (44) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Martin KAMGUEN (Domont), Jean-Robert POLLET et Guy BARRIERE (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN (Arnouville), Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Mouhammad ABDOUL (Epiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ et Ramzi ZINAOUI (Garges-Lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Alain GOLETTO et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Christian MAUCLER (Villerson), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCCPF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CARPF : Joël DELCAMBRE (Arnouville) a donné pouvoir à Tony FIDAN (Arnouville)
Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France) a donné pouvoir à Claude BONNET (Bonneuil-en-France)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
François CARRETTE (Roissy-en-France) a donné pouvoir à Pierre COTTIN (Roissy-en-France)
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

CCCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Claude LAINE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

ASSAINISSEMENT

29 – Délégation de compétence relative à la passation de la convention de maîtrise d'ouvrage avec la CAPV pour la réalisation des travaux de réhabilitation des réseaux intercommunaux d'eaux usées et d'eaux pluviales avenue Jean Jaurès sur le territoire de la commune de DOMONT (Opération n° DOM468B)

EXPOSÉ DES MOTIFS

La Communauté d'Agglomération Plaine Vallée (CAPV) souhaite mandater le Syndicat pour la réalisation de la réhabilitation des branchements aux collecteurs intercommunaux d'eaux pluviales et d'eaux usées de l'Avenue Jean Jaurès sur le territoire de la commune de DOMONT.

Les travaux consistent à dévoyer les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales implantés actuellement sous les trottoirs de l'avenue Jean Jaurès à DOMONT et à les installer sous la voirie.

Les travaux vont concerner :

- 130 mètres linéaires de canalisation d'eaux usées de diamètre 200 millimètres ;
- 270 mètres linéaires de canalisation d'eaux pluviales de section elliptique 115 x 75 ;
- 20 branchements d'eaux usées ;
- 30 branchements d'eaux pluviales.

Les anciennes canalisations seront comblées et la voirie sera remise en état à la fin du chantier.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 1 317 731,50 € HT. Une partie de ce montant doit porter sur la réhabilitation des branchements.

La CAPV a souhaité passer une convention de maîtrise d'ouvrage mandatée avec le SIAH portant sur les branchements à ces réseaux intercommunaux, qu'elle estime entrer dans sa compétence relative aux réseaux de collecte.

Il convient de donner délégation au Président afin de pouvoir signer ladite convention.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Didier GUEVEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10 relatif aux délégations de compétence du Comité Syndical au Président,

Vu les statuts du SIAH,

Vu le projet de travaux de réhabilitation des collecteurs intercommunaux d'eaux pluviales et d'eaux usées de l'Avenue Jean Jaurès à DOMONT (Opération n° DOM468B), dont une partie doit porter sur les branchements,

Considérant la nécessité, pour des motifs tirés de la continuité du service public, d'opérer une délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Président du SIAH du Croult et du Petit Rosne,

ASSAINISSEMENT

29 – Délégation de compétence relative à la passation de la convention de maîtrise d'ouvrage avec la CAPV pour la réalisation des travaux de réhabilitation des réseaux intercommunaux d'eaux usées et d'eaux pluviales avenue Jean Jaurès sur le territoire de la commune de DOMONT (Opération n° DOM468B)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Délègue** au Président la compétence pour la passation d'une convention de maîtrise d'ouvrage mandatée avec la CAPV concernant les travaux de réhabilitation des branchements aux collecteurs intercommunaux d'eaux pluviales et d'eaux usées de l'Avenue Jean Jaurès sur le territoire de la commune de DOMONT (Opération n° DOM468B),
- 2- **Précise** qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attribution pourront être prises par son représentant,
- 3- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette délégation de compétences.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 22 mars 2021

Benoit JIMENEZ

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LES-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 16/04/2021
Affichée le : 20/04/2021
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

